



SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 15.555.555.000 de francs CFA
Siège social : 5 & 7, Avenue Joseph ANOMA 01 BP 1355 ABIDJAN 01
N° RCCM CI-ABJ-1962-B-2641, liste des Banques de C.I. N° 8
Agrément CREPMF N° TCC-02/99

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le **mercredi 13 juin 2018 à 09 heures, à l'Amphithéâtre de la CGECI, sis à Abidjan, Commune du Plateau, à l'angle du Boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

▪ Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

1. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Président du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
2. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA portant Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approbation de ces conventions ;
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
5. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;
6. Affectation du résultat ;
7. Renouvellement des mandats de certains Administrateurs ;
8. Nomination d'un nouvel Administrateur ;
9. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes ;
10. Fixation de l'indemnité de fonctions allouée au Conseil d'Administration ;
11. Questions diverses.

▪ Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Changement de la dénomination sociale de SGBCI ;
1. Modification corrélative de l'article 3 alinéa 1 des statuts ;
2. Pouvoirs.

Les actionnaires pourront assister personnellement à l'Assemblée ou se faire représenter par un mandataire de leur choix.

A cet effet, des formules de pouvoir ainsi que les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, seront tenus à la disposition des actionnaires à **SOGEBOURSE**, située au Plateau, au-dessus de l'agence SGBCI Pyramide, au premier étage, en face de l'immeuble la Pyramide, à compter du **29 Mai 2018**.

Le Conseil d'Administration
M. Tiémoko Yadé COULIBALY
Président du Conseil d'Administration